

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT UNE  
MODIFICATION DE LA VOIRIE COMMUNALE  
Conformément au décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.**

Le Collège communal de la Ville de Stavelot porte à la connaissance des intéressés qu'une enquête publique est ouverte concernant la demande suivante :

Demande du : Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures  
Objet : cession d'un tronçon de voirie à la Ville de Stavelot  
Situation : Division 2 – Section B – N62 – Bk : 32.220 à 32.560

Le projet présente les caractéristiques suivantes : le tronçon de voirie a perdu sa destination d'être gérée comme voirie régionale puisqu'elle n'est plus utilisée que comme circulation locale vers le circuit et par certains riverains. Elle n'a dès lors plus aucune utilité pour le trafic de transit.

L'enquête est ouverte du mardi 30/08/2022 au jeudi 29/09/2022.

Le dossier est à la disposition du public, pour examen, chaque jour ouvrable, durant les heures de service de l'Hôtel de Ville, durant toute la période de l'enquête soit durant une période de 30 jours. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30, le lundi et le mardi de 13h30 à 17h00, le samedi de 10h00 à 12h00. Des explications techniques peuvent être fournies du lundi au vendredi par le service technique au 080/29 29 16.

Les personnes, désirant présenter des objections, peuvent introduire par écrit leurs griefs auprès du Collège communal durant toute la durée de l'enquête, jusqu'à la clôture de celle-ci.

Les objections verbales seront reçues à l'Hôtel de Ville par le Collège communal réuni en séance publique le lundi 26/09/2022 ou un Fonctionnaire délégué à cet effet, lors de la clôture de l'enquête, le jeudi 29/09/2022 à 11h.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

S.LAKAILLE.

TH.DE BOURNONVILLE